



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	39	LE MAIRE
Membres en exercice	39	
Membres présents	30	
Membres excusés et représentés	8	
Membre absent non représenté.....	1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 19h10 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS

1. Plan de Stationnement 2022 (présentée par M. EYCHENNE)-19h34

La Commune de Nogent-sur-Marne a concédé son service du stationnement payant à la société Nogent stationnement depuis le 1er mars 2017.

Un avenant n°1 a été approuvé le 23 juin 2020 par le Conseil municipal afin de préciser certaines clauses et notamment le passage d'une demi-heure à une heure de gratuité dans les parkings du marché et du centre les jeudis et samedis matin ainsi que pour préparer la réalisation de pistes cyclables dans les rues situées le long du bois de Vincennes.

Aujourd'hui, au regard de l'évolution des pratiques en matière de stationnement liée au renforcement de l'attractivité de la Commune du fait de la qualité de ses équipements et de ses commerces, il apparaît nécessaire de passer un deuxième avenant et de réfléchir à un nouveau plan de stationnement à mettre en place courant 2022.

L'objectif de ce plan est multiple :

- améliorer la rotation des véhicules notamment à proximité des commerces de centre-ville, des quartiers proches des transports en commun mais également des zones résidentielles ;
- désenclaver des places de stationnement dans certaines rues qui ne sont pas dans le périmètre du stationnement payant mais qui subissent la présence de véhicules « tampons »,
- favoriser le stationnement pour les résidents de manière plus sûre ;
- encourager l'usage des véhicules les moins polluants et les circulations douces ;
- assurer la fluidité de circulation et la cohérence globale du plan par une meilleure délimitation des différents zonages ;
- limiter la pression des visiteurs extérieurs venant pour la plupart en voiture ;
- faire supporter le coût du stationnement à l'utilisateur et non au contribuable.

Monsieur le Maire a décidé la mise en place d'ici la fin de l'année d'une commission dédiée à ce projet réunissant élus et techniciens. A sa demande, une réunion d'information ouverte à tous les

Nogentais sera ensuite organisée pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent de nous faire part de leurs remarques et commentaires.

Ce travail approfondi et cette concertation nous permettront de mettre en place durant l'année 2022 un nouveau plan de stationnement préservant l'intérêt des Nogentais ainsi que notre cadre de vie auquel nous sommes toutes et tous si attachés.

2. Erratum sur la communication sur les projets de création d'espaces verts (présentée par Monsieur le Maire)-19h37

Lors du conseil municipal du 25 mai dernier, une communication autour de plusieurs projets de création d'espaces verts a été faite. Des précisions doivent néanmoins être apportées au sujet d'un projet de cours Oasis au sein des écoles Paul Bert et Guy Môquet.

Si ce sujet a été évoqué par certains parents d'élèves, il n'est à ce jour pas d'actualité. En effet, seuls deux projets sont actuellement étudiés. Le premier concerne la construction d'un nouveau réfectoire qui permettra de proposer un espace végétalisé en terrasse, le second concerne la création d'un autre espace végétalisé le long du mur de séparation des deux cours de récréation.

Par ailleurs, malgré les travaux de végétalisation engagés au sein de certaines cours d'écoles, il doit être précisé qu'aucune d'entre elles ne seront ouvertes au public en dehors du temps scolaire ou périscolaire. En effet, les écoles doivent être maintenues dans un état d'hygiène et de propreté respectant, aujourd'hui plus que jamais, certaines règles. Par ailleurs, les jeux de cour et autres mobiliers installés à l'attention des enfants, ne peuvent être mis à disposition du public, au risque d'être endommagés ou dégradés.

Enfin, les parcs Watteau et Dagobert et les espaces jeux dispersés dans la ville ont été réalisés pour être à leur façon des « oasis » plus adaptées.

3. Renouvellement du titre « Ville Amie des Enfants » pour la période 2020/2026 (présentée par Mme DELANNET)-19h39

Depuis 2006, la ville détient le titre de « Ville Amie des Enfants » décerné par l'UNICEF, lequel récompense les collectivités qui mènent une politique enfance – jeunesse dynamique et innovante.

Ce titre faisant l'objet d'une procédure de renouvellement tous les 6 ans, par mandature, la ville a donc de nouveau déposé sa candidature au titre de la période 2020/2026.

L'ensemble des services concernés ont travaillé ensemble afin de répondre aux différents engagements proposés par l'UNICEF et ont proposé un plan d'action sous forme de différents projets et actions.

Une audition des services a été organisée par l'UNICEF le 15 septembre dernier, suite à laquelle l'UNICEF a de nouveau accordé à la commune le titre de « Ville Amie des Enfants » le 20 octobre dernier. Une délibération sera donc proposée au prochain conseil municipal afin d'adopter la convention d'objectifs avec l'UNICEF.

La convention engage ainsi la Ville à :

- Respecter les termes de la Convention des droits de l'enfant dans la mise en œuvre des politiques publiques locales et des dispositifs locaux destinés aux enfants et à leurs familles,
- Développer et mettre en place le plan d'action élaboré en collaboration avec UNICEF France pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que peuvent connaître les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles,
- Encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale,

- Faire connaître les droits de l'enfant et en évaluer l'application au sein du territoire communal,
- S'acquitter des droits d'adhésion d'un montant de 200€ pour la période 2020-2026.

Par ailleurs, l'UNICEF France s'engage, à travers l'action de son comité départemental, à :

- Réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant pour tous les publics de la Ville (parents, partenaires, associations, jeunes, ...),
- Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Commune,
- Informer la Commune des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant
- Apporter son aide et ses conseils dans les projets initiés ou développés par la Commune et relevant de ses domaines d'intervention,
- Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants désignés par la Ville,
- Aider la Ville dans l'organisation d'une rencontre annuelle des « villes amies des enfants » du département.

4. Pistes cyclables sur l'avenue de Joinville (Présentée par M. le Maire)-19h46

Le 27 octobre 2021, par voie de communiqué, la CD94 nous a prévenus de travaux sur l'avenue de Joinville en novembre 2021 pour transformer les pistes sanitaires provisoires en bandes cyclables définitives.

Nous avons immédiatement demandé l'annulation de ces travaux afin de pouvoir échanger sur l'aménagement avec les associations d'usagers.

Cette demande nous a été refusée, à la justification que cette voirie n'est pas sous la compétence de la Ville et que le CD94 souhaite retirer les plots à moindre coût en mettant une simple peinture au sol.

La Ville est surprise et regrette cette démarche qui ne va pas dans le sens des aménagements du RER Vélo voulu par notre présidente de région Madame Valérie Péresse.

Nous demanderons de nouveau au CD94 un plan d'aménagement cyclable sécurisé à l'échelle du département.

5. Course d'aviron Le Damala (présentée par Mme LE RUYER)-19h48

Le jeudi 11 novembre* 2021 le Comité départemental d'Aviron du Val-de-Marne, en partenariat avec le club d'aviron Marne Joinville et la Station Nautique a souhaité faire renaître Le Damala...

Une régates historique depuis 1885, qui boucle les deux îles : Fanac et l'île des Loups, de Joinville et Nogent à la rame.

L'idée était de revenir à des courses traditionnelles sur la rivière Marne, visibles du public de Joinville, Champigny, Le Perreux, Nogent... La dernière édition datait de 1996.

Il y avait traditionnellement deux Trophées et la remise des prix avait lieu, au club Aviron Marne Joinville, 97 quai de la marne.

- Une coupe de Joinville-le-Pont pour les clubs qui ont le plus d'engagés dans la première moitié du classement final mixte : édition 2021 remportée par l'AMJ

- Une coupe de Nogent-sur-Marne pour le Club qui aligne les 3 meilleurs temps de la course contre la montre : édition 2021 remportée par l'ENCOU

Ce jeudi 11 novembre, madame Virginie Tollard, Présidente du Comité Départemental d'Aviron, Monsieur Jacques JP Martin représenté par madame Juliette Le Ruyer, adjointe au Maire de Nogent et Monsieur le Maire de Joinville étaient réunis pour saluer l'engagement des 12 clubs présents pour la course : ENCOURAGEMENT – SESN, NANTES CA, JOINVILLE AMJ, PERREUX SN, ROWING CLUB SRP, NOGENT SUR MARNE CN, RED STAR CLUB CHAMPIGNY, USMT, SEVRIER ASLA, SAINT-MAUR SAC, CAEN CALVADOS SN, SOCIETE NAUTIQUE HAUTE SEINE – SNSH soit plus de 120 bateaux skiff bois ou carbone, canoë et canoë barrés inscrits au Damala 2021.

Une belle ambiance sportive et culturelle autour du nautisme avec des départs toutes les 30 secondes et la présence toujours remarquée du Cercle Nautique Nogentais et de l'association Marne et Canotage qui ont ramé avec des skiffs en bois.

6. Cérémonie du 11 novembre (présentée par M. RASQUIN)-19h53

Je souhaiterais attirer votre attention sur un événement exceptionnel qui s'est déroulé le 11 novembre dernier lors de la commémoration de l'Armistice 1918.

A cette occasion nous avons invité deux délégations de nos villes jumelles conduite par Stefan Rosemann, maire de Siegburg, notre ville jumelle allemande et par Piotr Roman, maire de Boleslawieck, notre ville jumelle polonaise.

Sur l'invitation de notre Maire Jacques JP Martin, le dépôt par les trois maires d'une gerbe commune a été un moment très émouvant et très fort en symbole.

La jeunesse était aussi présente par ses porte-drapeaux du lycée Louis Armand et les classes de l'école primaire du Val de Beauté, montrant que la transmission des valeurs de la République est bien assurée à travers des événements intergénérationnels.

Cette cérémonie s'inscrit dans la continuité de notre volonté de construire une Europe des peuples en favorisant les échanges entre nos communes européennes pour préserver la paix et nos libertés.

FINANCIER

21/144. Exercice 2021-Décision modificative n°3-Budget Général

20h02 – Arrivée de Madame PRADES

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 6 pouvoirs (Mme MÜNZER/M. BOILEAU/Mme VIDAL/Mme BOSSETTI/M. GOUGEON/M.OLIVE) et 2 abstentions dont un pouvoir de « Nogent-Solidarité, Ecologie, Citoyenneté »,

Adopte la décision modificative n°3 – fonctionnement et investissement – du Budget Principal de l'exercice 2021 ci-après :

DEPENSES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	ANTENNE	LIBELLE	BUDGET 2021	MONTANT DE LA DM N°3	LIRE BUDGET APRES DM
011	01	6064	FINANCIER	Fournitures administratives	154 401,00 €	-50 000,00 €	104 401,00 €
011	020	6184	ADMIG	Formation	84 818,00 €	-20 000,00 €	64 818,00 €
012	020	64111	RH	Personnel titulaire - rémunération principale	232 410,00 €	75 000,00 €	307 410,00 €
012	020	64131	RH	Personnel non titulaire - rémunération principale	25 895,00 €	75 000,00 €	100 895,00 €
65	314	65737	SSPECTAC	Régie personnalisée	450 000,00 €	200 000,00 €	650 000,00 €
65	64	6574	CRECHE	Réduction de la compensation versée aux crèches	561 666,66 €	-23 000,00 €	538 666,66 €
67	64	6718	CRECHE	Refacturation des fluides des crèches	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
67	020	6718	FINANCIER	Régularisation des produits rattachés	40 000,00 €	27 500,00 €	67 500,00 €
022	01	022	FINANCIER	Dépenses imprévues	214 663,29 €	-193 500,00 €	21 163,29 €
Total dépenses fonctionnement						114 000,00 €	

RECETTES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	ANTENNE	LIBELLE	BUDGET 2021	MONTANT DE LA DM N°3	LIRE BUDGET APRES DM
73	01	7318	FINANCIER	Impôts et taxes	0,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €
Total recettes fonctionnement						114 000,00 €	

Solde de la décision modificative n°3 **0,00 €**

DEPENSES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	ANTENNE	LIBELLE	BUDGET 2021	MONTANT DE LA DM N°3	LIRE BUDGET APRES DM
041	411	21318	STADIUM	Ecriture de régularisation de l'opération STADIUM	- €	10 672 736,00 €	10 672 736,00 €
204	414	20422	TENNIS	Subvention d'équipement association TCN	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
16	01	165	JURIDIQUE	Dépôt de garantie - Cession boutique/appartement au 120 Grande rue Charles de Gaulle	10 147,48 €	80,00 €	10 227,48 €
020	01	020	FINANCIER	Dépenses imprévues	279 352,55 €	- 50 080,00 €	229 272,55 €
Total dépenses investissement						10 672 736,00 €	

RECETTES

CHAPITRE M14	FONCTION	ARTICLE	ANTENNE	LIBELLE	BUDGET 2021	MONTANT DE LA DM N°3	LIRE BUDGET APRES DM
041	411	238	STADIUM	Ecriture de régularisation de l'opération STADIUM	0,00 €	10 450 392,11 €	10 450 392,11 €
041	411	2313	STADIUM	Ecriture de régularisation de l'opération STADIUM	0,00 €	222 343,89 €	222 343,89 €
Total recettes investissement						10 672 736,00 €	

Solde de la décision modificative n°3	0,00 €
--	---------------

SERVICES TECHNIQUES**21/145. Réduction de 50% des droits d'occupation du domaine public au profit des commerçants nogentais suite à la crise sanitaire du Covid 19**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'appliquer une réduction de 50 % des droits d'occupation du domaine public routier pour lesquels une autorisation a été délivrée (tels que terrasses mobiles ou fixes et étals) pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 janvier 2022,

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

21/146. Fixation des tarifs des droits de voirie pour l'exercice 2022 et création d'un nouveau tarif

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'augmenter de 2% les tarifs de droits de voirie, par rapport à ceux de 2021, pour les occupations du domaine public qui concernent les commerces, les déménagements et autres, et de 5 % pour les tournages et travaux pour l'année 2022.

Décide de créer un nouveau droit de voirie pour la mise en place de barrières par la régie Municipale, conformément aux tarifs figurant dans le tableau et au plan de zonage annexés.

Décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

Rappelle que les présents droits de voirie ne dispensent pas le demandeur, le cas échéant, du paiement de la redevance forfaitaire relative à l'occupation de places de stationnement payant.

D'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice 2022.

21/147. Adoption de la déclaration des droits de l'arbre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la Déclaration des Droits de l'Arbre, proclamée lors du Colloque à l'Assemblée Nationale du 5 avril 2019.

21/148. Soutien à l'action Rose organisée par l'Association Rotary Club

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'achat de 20 rosiers à 20 € TTC le rosier, soit une somme totale de 400 € TTC, afin de soutenir l'action « Rose » de l'association Rotary Club.

Indique que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la Ville.

21/149. Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité transmis par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2020.

DRH

21/150. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Un poste d'animateur territorial à temps complet pour assurer les fonctions de chargé de projet au Pôle jeunesse,
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe à temps complet pour assurer les fonctions de médiathécaire.

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

21/151. Rémunération des heures supplémentaires pour les agents exerçant à temps non complet

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Institue le régime des heures supplémentaires en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des heures supplémentaires sont les suivants :

Filière technique :

Cadre d'emplois des adjoints techniques

Filière sportive

Cadre d'emplois des éducateurs des activités physique et sportive

Filière culturelle

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1^{er} décembre 2021 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

La dépense est inscrite au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

JURIDIQUE

21/152. Convention relative à la mission de responsable unique de sécurité du parc Baltard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention à passer avec l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) du parking Baltard et la société Indigo Infra relative aux missions de responsable unique de sécurité.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

DRH

21/153. Création d'une activité accessoire mensuelle pour assurer la continuité de fonctionnement du service urbanisme

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer, à compter du 1^{er} décembre 2021, une activité accessoire à raison de 6 heures hebdomadaires maximales pour :

un agent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de ses missions de conseil en matière de :

- suivi des recours gracieux et contentieux,
- analyse juridique des permis déposés.

Les modalités de rémunération sont établies selon la charge de travail confiée à la personne en charge de cette activité accessoire, selon un taux horaire brut de 15,50€

Décide d'inscrire la dépense au chapitre 012, nature 6218, rubrique 02 du budget de l'exercice en cours.

21/154. Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne d'Ile-de-France

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les taux et prestations proposés pour la collectivité par le CIG de la Petite couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le CIG avec l'entreprise d'assurance Groupama Paris Val de Loire en partenariat avec le courtier Siaci Saint Honoré.

Prend acte que les frais de gestion du CIG qui s'élèvent à 0,60% de la prime d'assurance acquittée par la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance déterminés dans le certificat d'adhésion.

Autorise que les crédits soient prévus au budget des exercices concernés.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Prend acte que la Collectivité pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

COMMUNICATION

21/155. Fixation des tarifs pour ' Le village de Noël 2021 ' et approbation du règlement de la manifestation

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement précisant les obligations à respecter par les exposants présents lors de la manifestation « Village de Noël 2021 ».

Fixe le tarif pour l'occupation des chalets (6m²) en vue d'une activité commerciale à 40€ par demi-journée.

Décide que les emplacements sont fournis à titre gracieux pour les associations sans but lucratif.

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

21/156. Approbation du règlement intérieur et participation aux frais pour les expositions d'arts plastiques au Carré des Coignard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement intérieur relatif à l'organisation des expositions d'artistes au Carré de Coignard précisant les engagements de la Commune ainsi que ceux des participants.

Approuve le tarif de la redevance demandée aux artistes pour les expositions de la manière suivante:

Exposition d'un ou deux artistes :

Par artiste

- 150 euros pour les Nogentais
- 300 euros pour les non Nogentais

Exposition à partir de trois artistes :

- 300 euros pour les Nogentais
- 600 euros pour les non Nogentais

Exception de gratuité :

- Rétrospective d'artistes décédés
- Exposition à but humanitaire ou caritatif
- Exposition des travaux des lauréats de la biennale d'art contemporain.

Dit que les recettes seront inscrites au budget en cours.

DIVERS

21/157. Convention de Mécénat entre le Fonds de dotation et la Commune pour une action d'éco-pâturage lors des 48h de l'agriculture urbaine les 3 et 4 juillet 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le Fonds de dotation pour l'action d'éco-pâturage qui s'est tenue lors des 48h de l'agriculture urbaine des 3 et 4 juillet 2021.

Approuve le don de 1800 € versé par le Fonds de dotation.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

21/158. Convention de partenariat pour l'organisation d'un festival d'humour avec l'Association « La Compagnie d'Edgar »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Nogent-sur-Marne et l'Association « La Compagnie d'Edgar », représentée par son Président, Monsieur Christian Savigny,

pour l'organisation du festival d'humour « Nogent se Marre » qui se déroulera les 2, 4, 5, 7, 9, 10 et 11 décembre 2021 dans différents lieux culturels de la Ville, cette convention prévoyant notamment que la Commune :

- Loue La Scène Watteau pour un montant de 5 757,20 euros et la met gracieusement à disposition de l'Association les 10 et 11 décembre 2021,
- Assure la communication du Festival dans l'ensemble de ses médias,
- Rédige les lettres de recommandation.

Inscrit les dépenses correspondantes au budget.

Autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

21/159. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire.

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION de Me Michel AARON, avocat** exerçant au sein du **cabinet C.G.C.B.** sis 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008), pour assister et représenter la Commune devant le tribunal administratif de Melun, dans le cadre d'un recours contre un permis de construire, le montant des honoraires étant fixé à 6 120 € TTC pour 40 heures de travail. (n°21-550 du 27 septembre 2021)
- **DÉFENSE DES INTÉRÊTS** de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'un contentieux initié par un ancien locataire contestant un avis à tiers détenteur émis par la Trésorerie pour récupérer des loyers impayés. (n°21-589 du 11 octobre 2021)
- **DÉSIGNATION de Me Dominique MATHONNET, avocat** exerçant 174 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, pour assister et représenter la Commune dans le cadre de la mise en cause de sa responsabilité pour « atteinte au droit à l'image d'un enfant » en raison d'une parution dans le Nogent Mag de juillet/août, le montant des honoraires pour la phase précontentieuse étant fixé à **2 000 € HT**. (n°21-616 du 15 octobre 2021)

COMMANDE PUBLIQUE

- **MARCHÉ** avec **ENEDIS** pour le déplacement d'un transformateur électrique rue Paul Bert, le prix de ces travaux s'élevant à **42 125,82 € TTC**. (n°21-491 du 6 septembre 2021)
- **ACHAT** de fournitures et de matériel de décoration pour l'organisation de la Soirée des Diplômés auprès de la **société FÊTE SENSATION** sise à Villiers / Marne, pour un montant total de **250 € TTC**. (n°21-493 du 6 septembre 2021)
- **ACHAT** de denrées alimentaires dans le cadre de l'organisation de la Soirée des Diplômés auprès de l'**enseigne LECLERC** de Champigny-sur-Marne, pour un montant de **200 € TTC**. (n°21-494 du 6 septembre 2021)
- **RÈGLEMENT des droits d'auteurs** d'un montant de **600 €** auprès de la **Sacem** pour diffusion de musique lors de la Soirée des Diplômés le 8 octobre et de la Soirée des Talents le 27

novembre 2021. (n°21-495 du 6 septembre 2021)

- **CONVENTION** avec **M. Samuel LIEGEON** pour l'organisation de concerts d'orgue au Pavillon Baltard lors des Journées du Patrimoine, le prix de cette prestation étant de **1 200 € TTC.** (n°21-499 du 8 septembre et 21-522 du 14 septembre 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour le club de loisirs Leonard de Vinci auprès de la **Sarl LE GÉANT DES BEAUX ARTS** sise 8 rue des Beaux-Arts à Saverne (67700), pour un montant de **428,25 € TTC.** (n°21-500 du 8 septembre 2021)
- **ACHAT** de fournitures pédagogiques pour le club de loisirs Leonard de Vinci auprès de la **société ZOLPAN** sise 35 avenue de Paris à Vincennes (94300) pour un montant de **2 221,22 € TTC.** (n°21-501 du 8 septembre 2021)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne **Leclerc** de Champigny/Marne de denrées alimentaires et de petit matériel pour les ateliers culinaires des clubs de loisirs pour un montant de **310 € TTC.** (n°21-503 du 9 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE** sise espace Gutenberg à La Couronne (16440) pour l'impression et la fourniture d'enveloppes, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **8 000 € HT.** (n°21-505 du 10 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS APAVE PARISIENNE** sise 6 rue du général Audran à Courbevoie (92400) pour des prestations de vérifications réglementaires du patrimoine bâti, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **65 000 € HT** (dont 57 200 € pour la Ville, 3 300 € pour le CCAS et 4 500 € pour la régie personnalisée Scène Watteau / Pavillon Baltard). (n°21-506 du 10 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS APAVE PARISIENNE** sise 6 rue du général Audran à Courbevoie (92400) pour des prestations de vérifications périodiques des équipements et appareils de travail, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **4 500 € HT.** (n°21-507 du 10 septembre 2021)
- **LOCATION** d'un mini-bus rallongé pour le transport des jeunes participant aux sorties proposées par l'Espace Collégiens le 22 septembre, auprès de la **société BRIDIS** sise 12 rue Gustave Eiffel à Brie Comte Robert (77170) au prix de **53,50 € TTC.** (n°21-509 du 10 septembre 2021)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités par le Pôle Jeunesse pendant la période périscolaire du 15 septembre au 20 octobre 2021 comme suit :

Activité	Prestataire	Prix TTC pour 8 participants
Visite parc animalier	Société Oméga Tropical Park sise à Crécy-la-Chapelle	95 €
Visite des studios et escape game	SAS Le Grand Rex sise 1 bd Poissonnière 75002 Paris	210 €
Séance de réalité virtuelle « <i>l'incroyable envol</i> »	Société Fly View sise 30 rue du 4 septembre à Paris (75002)	132,64 €

(n°21-510 du 10 septembre 2021)

- **ACHAT** de denrées alimentaires et de petit matériel pour les ateliers cuisine des clubs de loisirs auprès de l'enseigne **Monoprix** de Nogent-sur-Marne pour un montant de **185 € TTC.** (n°21-511 du 10 septembre 2021)
- **ACHAT** auprès de l'enseigne **Auchan** de Fontenay-sous-Bois (94120) de produits nécessaires à l'animation proposée par la Ville (fabrication d'une lessive-maison) à l'occasion de Durablement Nogent ! pour un montant de **150 € TTC.** (n°21-513 du 10 septembre 2021)

- **CONTRAT** avec l'**association Ecophylle** domiciliée 72 rue du pont de Créteil à Saint Maur des Fossés (94100) pour l'animation d'un atelier pédagogique et ludique autour du tri sélectif à l'occasion de Durablement Nogent, le prix de cette prestation étant de **1 680 € TTC.** (n°21-514 du 10 septembre 2021)
- **PARTICIPATION** de deux agents municipaux aux 25^{èmes} Assises de l'Afigese prévues du 6 au 8 octobre 2021, pour un montant de 990 € TTC. (n°21-516 du 13 septembre 2021)
- **CONVENTION** avec l'**association La Barak'À Théâtre** sise 13 ruelle du pilori à Saint Benoit (86280) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes de Noël lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, les 27 et 28 novembre 2021, le prix de ces prestations étant de **1 500 €.** (n°21-517 du 13 septembre 2021)
- **RETRAIT** de la décision 21-439 confiant l'animation de concerts d'orgue à M. Marc Pinardel dans le cadre des Journées du Patrimoine. (n°21-518 du 13 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec la **société ESPACE PHOTO VIDEO** situé 144 grande rue Charles de Gaulle à Nogent pour une réparation de l'appareil-photo du service Communication, le prix de cette prestation étant de **87,91 € TTC.** (n°21-520 du 13 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **société VIVA CITE** sise 191 bd André Brémont à Saint Leu la Forêt (95320) pour la fourniture de conteneurs « Mango Evolution » à installer rue Paul Bert, au prix de **6 564 € TTC.** (n°21-521 du 14 septembre 2021)
- **DÉSIGNATION** de **Me Guy NACACHE**, huissier de justice exerçant au sein de la **SCP Chouraqui-Nacache-Fourrier-Sadoun** sise 41 allée de la Toison d'or à Créteil, pour la réalisation d'un constat des avoisinants avant démolition des pavillons situés 3-5-7 rue Ancellet et 47-49 rue des Héros Nogentais, le coût de cette intervention étant de **909,20 € TTC.** (n°21-523 du 14 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl KLM EQUIPEMENTS** sise 12 avenue Suzanne Salomon à Mitry-Mory (77290) pour la fourniture et l'installation d'une armoire froide dans l'office de restauration de l'école maternelle Val de Beauté, au prix de **6 324 € TTC.** (n°21-525 du 15 septembre 2021)
- **ACHAT** d'une bouteille d'hélium pour gonfler les ballons lors des manifestations organisées par la Ville auprès de la **société FÊTE SENSATION** sise 13 boulevard Jean Monnet à Villiers-sur-Marne (94350) au prix de **49,90 € TTC.** (n°21-526 du 15 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Pocket Théâtre** domiciliée 36 boulevard Gallieni à Nogent-sur-Marne pour la lecture de deux contes sur le thème du développement durable lors de la manifestation Durablement Nogent !, le prix de cette prestation étant de **300 €.** (n°21-527 du 15 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association Le Chœur de Grenelle** domiciliée 4 avenue Beauséjour à Nogent-sur-Marne, pour un spectacle vocal de 45 mn à l'occasion de la manifestation Durablement Nogent !, le prix de cette prestation étant de **2 000 € TTC.** (n°21-528 du 15 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec le **garage HOËL** situé 44-46 avenue de Bry au Perreux-sur-Marne pour une réparation sur le véhicule Renault Mégane de Monsieur le Maire, au prix de **2 290,88€ TTC.** (n°21-529 du 16 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl HELFRICH FARRJOP** sise 3 rue des prés à Kirrwiller (67330) pour la fourniture de paniers gourmands de fin d'année au prix unitaire de **21,50 € TTC,** la quantité maximale de commandes étant fixé à 1 000 colis.(n°21-530 du 16 septembre 2021)

- **ACHAT** de 60 repas pour les agents mobilisés par le Festival Durablement Nogent ! auprès de la **société La Guinguette Bio** sise 7 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne, au prix de **949,50 € TTC.** (n°21-531 du 16 septembre 2021)
- **LOCATION** de structures de jeux (parcours jungle et parcours château fort) pour les clubs de loisirs auprès de la **société Chauvin Christophe-Animations Loisirs France** sise 10 rue du chenil à Croissy-Beaubourg (77183) au prix de **1 460,40 € TTC.** (n°21-532 du 17 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec l'**auto-entreprise Romain Laval** sise 11 avenue de la Source à Nogent-sur-Marne portant sur des prestations de conception scénographique, montage d'arrière-plans et animations graphiques pour la Soirée des Diplômés, le prix de ces prestations s'élevant à **1 750 € TTC.** (n°21-534 du 17 septembre 2021)
- **CONVENTION** avec **M. Tudor BANUS** pour l'organisation d'un cycle de 7 conférences sur l'art vivant au Carré des Coignard en 2022, le prix de cette prestation s'élevant à **4 375 €.** (n°21-536 du 21 septembre 2021)
- **RÈGLEMENT des droits d'auteurs** d'un montant de **1 450 €** auprès de la **Sacem** pour la diffusion de la musique du petit vin blanc en attente téléphonique lors des appels en mairie. (n°21-539 du 21 septembre 2021)
- **CONVENTION** avec la **Maison de la Prévention-Point Ecoute Jeunes** de Fontenay-sous-Bois pour l'animation d'une rencontre-débat intitulée « *éducation numérique : protéger les enfants des risques liés aux écrans* » le 3 octobre à la salle Charles de Gaulle, au prix de **200 € TTC.** (n°21-540 du 21 septembre 2021)
- **ACHAT** de pièces de rechange pour réparer des véhicules du service propreté auprès de la **société VIVIENCONSULTING** sise ZI Les Malines à Lisses (91090), au prix de **500,69 € TTC.** (n°21-541 du 21 septembre 2021)
- **MARCHÉ** avec la **SAS LE STUDIO LED** sise 33 rue de Metz à Colombes (92700) portant sur la pose d'un dispositif ultraviolet pour la désinfection des locaux, le prix de cette prestation s'élevant à **720 € TTC.** (n°21-542 du 23 septembre 2021)
- **ACHAT** auprès de la régie personnalisée Scène Watteau-Pavillon Baltard de 28 places pour le spectacle « *l'ombre de Tom* » programmé le 2 décembre 2021, au prix de **72€**, les entrées étant destinées aux enfants de l'école maternelle L. de Vinci. (n°21-544 du 24 septembre 2021)
- **ACHAT** de jeux et d'accessoires de sport pour les clubs de loisirs auprès de la société **DECATHLON PRO** pour un montant de **293,50 € TTC.** (n°21-545 du 24 septembre 2021)
- **ACHAT** de 20 haies électrozinguées pour les compétitions sportives auprès de la **SAS DIMASPORT** sise 1 bis rue Louis Armand à Ozoir la Ferrière (77834), au prix de **3 019,92 € TTC.** (n°21-546 du 24 septembre 2021)
- **ACHAT** d'un drapeau du Kazakhstan auprès de la **SAS FABER France** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **232,80 € TTC.** (n°21-547 du 24 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS JOVAMAX** sise 38 rue du Château à Vincennes pour des cours d'anglais dans les écoles, le prix étant fixé à **72 € TTC / heure.** (n°21-548 du 27 septembre 2021)
- **ACHAT** de fournitures pour la plastification et le renfort de documents à la bibliothèque, auprès de la **société EURE FILM ADHÉSIFS** sise à Sylvains les Moulins (27240), le montant

maximum annuel de commandes étant fixé à **5 000 € HT**. (n°21-551 du 27 septembre 2021)

- **CONVENTION** avec le **Parc interdépartemental du Tremblay** pour une initiation au golf des séniors lors de la Semaine Bleue et des enfants inscrits au Centre Nogentais d'Initiation Sportive et participant aux stages « tickets sports », moyennant un prix global de **137 €**. (n°21-552 du 27 septembre 2021)
- **ACHAT** d'un terminal de paiement électronique (TPE GPRS) pour la Maison de la Famille auprès de la **société AFONE MONETICS** sise 11 place François Mitterrand à Angers (49055) au prix de **856,80 € TTC**. (n°21-553 du 28 septembre 2021)
- **ACHAT** de donut's américains pour la Soirée des Diplômés auprès de la **société MADDY'S FACTORY** sise 2 rue des platanes à Villeparisis (77270) pour un montant de **275 € TTC**. (n°21-554 du 29 septembre 2021)
- **ACHAT** de 8 modules vidéo bord de terrain led et d'un coffret vidéo wifi auprès de la **SAS BODET TIME & SPORT** sise 1 rue du Général de Gaulle à Trémentines (49340) pour un montant de **24 816 € TTC**. (n°21-555 du 29 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl RONDET** sise 61 bis rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne pour la fourniture de 27 repas destinés aux agents municipaux mobilisés par la Foire aux Trouvailles organisée le 3 octobre, pour un prix de **436,42 € TTC**. (n°21-557 du 30 septembre 2021)
- **CONTRAT** avec l'**association des Piégeurs Agréés Petite Couronne** domiciliée 118-180 avenue Jean Jaurès à Paris (75019) pour une prestation de piégeage d'animaux nuisibles, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **3 000 € HT**. (n°21-561 du 30 septembre 2021)
- **ACHAT** d'un lave-vaisselle de marque Beko pour le Relais Petite Enfance auprès de la **société DARTY PRO** au prix de **399,99 € TTC**. (n°21-562 du 30 septembre 2021)
- **ACHAT** de 44 chéquiers culture pour la Soirée des diplômés auprès de la **société UP GROUP** sise 27-29 avenue des louvresses à Gennevilliers (92234), au prix de **1 922,30 € TTC**. (n°21-563 du 1^{er} octobre 2021)
- **ACHAT** de petits fours pour la Soirée des diplômés auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières-en-Brie (77164) pour un montant de **673,25 € TTC**. (n°21-564 du 1^{er} octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **société VNS** sise 7 boulevard Henri Barbusse à Montreuil (93100) pour la location de matériel vidéo et une assistance technique à l'occasion de la Soirée des Diplômés organisée le 8 octobre 2021, le prix de ces prestations s'élevant à **1 140 € TTC**. (n°21-565 du 4 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **société DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny-sur-Marne pour le remplacement de la batterie de chauffe du sèche-linge de l'école maternelle Gallieni, le prix de cette intervention s'élevant à **262,74 € TTC**. (n°21-566 du 4 octobre 2021)
- **ACHAT** de 3 micros, d'un stabilisateur et d'un kit trépied pour le service Communication auprès de la **SNC CODIREP (FNAC)** située au Centre commercial des Arcades à Noisy-le-Grand (93160), au prix de **1 149,77 €**. (n°21-567 du 6 octobre 2021)
- **ACHAT** de 27 plateaux-repas auprès de la **société ELIOR** dans le cadre de la réception à l'Hôtel de Ville du Comité de la Flamme Sacrée et de la Voie de la Libération le 30 octobre, le prix de cette prestation s'élevant à **569,70 € TTC**. (n°21-571 du 7 octobre 2021)

- **CONTRAT** avec la **SAS COPAVI** sise 118 avenue Foch à Créteil pour la réparation d'un problème électronique survenu sur un poids-lourd du service logistique, le prix de cette intervention s'élevant à **1 598,28 € TTC**. (n°21-573 du 8 octobre 2021)
- **ACHAT** de 3000 masques en tissu Afnor pour le personnel communal auprès de la **SASU JEAN-CLAUDE SMADJA** sise 50 rue de l'alouette à Saint-Mandé (94160), au prix de **2 848,50 € TTC**. (n°21-582 du 8 octobre 2021)
- **ACHAT** de chemises de présentation du Code civil et de registres de mariage auprès de la **S.A. BERGER-LEVRAULT** sise 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt (923100) pour un montant total de **210,46 € TTC**. (n°21-585 du 8 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS PARISIGN** sise 77 rue des Rigondes à Bagnolet (93170) pour le traçage de 3 terrains de badminton salle Charles de Gaulle, le prix de cette prestation s'élevant à **4 169,88 € TTC**. (n°21-587 du 8 octobre 2021)
- **ACHAT** de tests d'évaluation pour la psychologue scolaire au prix de **475,08 € TTC** auprès de la **société PEARSON France** sise 15 rue Henri Rol Tanguy à Montreuil (93100). (n°21-588 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** d'un réfrigérateur de marque Proline pour le club de loisirs Gallieni au prix de **299,99 € TTC** et d'un sèche-linge de marque Miele pour la crèche Arc en Ciel au prix de **1 199,99 € TTC** auprès de la **société DARTY PRO** sise 129 avenue Gallieni à Bondy (93140). (n°21-590 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** de 100 livrets de famille auprès de la **société SEDI** sise 35 chemin de St Geniès à Uzès (30700) au prix de **372 € TTC**. (n°21-591 du 11 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour la réparation de prises électriques situées sur une lame de déneigement et sur un porteur Renault Mascott, le prix de ces prestations s'élevant à **1 764,12 € TTC**. (n°21-592 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** d'une guitare octave supérieure pour le conservatoire auprès de la **Sarl L'ATELIER** sise 55 rue de Rome à Paris (75008) au prix de **1 575,10 € TTC**. (n°21-593 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** de 15 anches pour basson français auprès de la **société NEURANTER** sise 68 ter rue Jacquard à Lagny / Marne (77400) pour un montant total de **218,33 € TTC**. (n°21-594 du 11 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **société DAUDON Jean-Michel** sise 28 rue Victor Hugo à Valdoie (90300) pour la maintenance et l'accord de 8 pianos, le prix de ces prestations étant de **720 € TTC**. (n°21-595 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** de produits anti-graffitis, de sacs d'absorbants terre de diatomée et autres produits nettoyants spécifiques pour la chaussée auprès de la **Sarl HAUTE PERFORMANCE CHIMIE** sise ZAC des Epalits à Saint Romain Le Puy (42610) pour un montant total de **2 071,45 € TTC**. (n°21-597 du 11 octobre 2021)
- **ACHAT** d'un chariot Harpo pour le conservatoire auprès de la **société CAMAC HARPS** sise La Richerais à Mouzeil (44850) au prix de **735 € TTC**. (n°21-598 du 12 octobre 2021)
- **ACHAT** de vaisselle et de petits ustensiles de cuisine pour la crèche Arc en Ciel auprès de la **SAS WESCO** sise route de Cholet à Cerizay (79141) pour un montant de **474,40 € TTC**. (n°21-600 du 13 octobre 2021)

- **ACHAT** de produits alimentaires pour les ateliers cuisine proposés par les clubs de loisirs pendant les vacances d'automne et de Noël auprès de l'enseigne **MONOPRIX** de Nogent-sur-Marne pour un montant de **499 € TTC.** (n°21-601 du 13 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SASU Centre de Création et de Diffusion Musicales** sise 36 C rue Bouton Gaillard à Vaux le Pénil (77000) pour la présentation des spectacles « *Trompette violoncelle et ... sorcière* » le 28 octobre devant 100 enfants des clubs de loisirs et « *Voyage au pays des lumières de Noël* » le 15 décembre devant 60 enfants, le prix de ces prestations étant de **1 454 € TTC.** (n°21-604 du 13 octobre 2021)
- **LOCATION** d'un véhicule Renault Traffic auprès de la **société HERTZ LOCATION** sise 84 avenue du Général de Gaulle à Champigny / Marne pour le transport de la délégation polonaise accueillie du 10 au 13 novembre 2021, au prix de **252,43 € TTC.** (n°21-605 du 14 octobre 2021)
- **ACHAT** de linge pour les crèches municipales auprès de la **SAS GRANJARD** sise 80 chemin du grand-champ à Panissières (42360) au prix de **942,98 € TTC.** (n°21-606 du 14 octobre 2021)
- **CONTRATS** avec les **sociétés BIO WINES, N.M.A Marée, The Great Brewery, Guinguette Bio, Com3swang (Papaya & co) Doussat et TB,** portant sur la fourniture de produits alimentaires et de boissons pour un montant total de **1 098,23 € TTC,** dans le cadre de la cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais organisée le 14 octobre 2021. (n°21-608 du 14 octobre 2021)
- **ACHAT** de 2 matelas de réception « Dimagym » pour les cours de gymnastique proposés aux enfants âgés de 3 à 5 ans, auprès de la **SAS DECATHLON PRO** sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq (59650) au prix de **653 € TTC.** (n°21-610 du 14 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CABINET GUERET** sise 58 rue François Mauriac à Bon Encontre (47240) pour une mission de vérification des règles de sécurité incendie dans la grande salle et la mezzanine du pavillon Baltard à l'occasion de l'organisation du Salon des Métiers d'Art et de l'Artisanat, le prix de cette prestation s'élevant à **309 € TTC.** (n°21-611 du 15 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS BUCHER MUNICIPAL** sise 40 avenue Eugène Gazeau à Senlis (60300) pour la réparation de la micro-balayeuse Citycat 1000, le prix de cette prestation (incluant le transport A/R du véhicule) s'élevant à **9 629,06 € TTC.** (n°21-612 du 15 octobre 2021)
- **ACHAT** de divers matériels sportifs (ballons, quilles...) auprès de la **société CASAL SPORT** sise 1 rue Edouard Blériot à Molsheim (67129) pour un prix de **2 273,60 € TTC.** (n°21-614 du 15 octobre 2021)
- **ACHAT** de divers matériels sportifs (cage de football, équipements de boxe...) auprès de la **société DECATHLON PRO** sise 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq (59650) pour un prix de **1 852 € TTC.** (n°21-615 du 15 octobre 2021)
- **ACHAT** de 5 modules de gymnastique pour les cours proposés aux enfants âgés de 3 à 5 ans auprès de la **SAS CASAL SPORT** sise 1 rue Edouard Bleriot à Molsheim (67129), au prix de **1 489,32 € TTC.** (n°21-617 du 18 octobre 2021)
- **ACHAT** de 4 jeux de société destinés au club de loisirs élémentaire Val de Beauté auprès de la **société GEEK FACTORY** sise 4 place du général Leclerc à Nogent-sur-Marne, au prix de **83,18 € TTC.** (n°21-618 du 18 octobre 2021)
- **ACHAT** de 40 entrées à l'aquarium de Marne la Vallée auprès de la **Sarl SEALIFE France** sise

centre commercial Val d'Europe à Serris (77711) pour les enfants du club de loisirs maternel Gallieni, au prix de **320 € TTC**.

- **ACHAT** de tickets de cinéma auprès du **Royal Palace de Nogent** pour les enfants fréquentant les clubs de loisirs pour un montant de **2 640 € TTC**. (n°21-622 du 18 octobre 2021)
- **CONTRAT** avec la **SAS CINEAQUA PARIS** sise 5 avenue Albert de Mun à Paris (75116) pour une visite de l'aquarium de Paris par les enfants du club de loisirs maternel Guy Moquet le 29 décembre 2021, le prix de cette sortie étant de **221 € TTC**. (n°21-623 du 18 octobre 2021)

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS
--

- **LOCATION** de la grande salle du théâtre Antoine Watteau pour l'organisation de la Soirée des Diplômés le 8 octobre 2021 moyennant le paiement d'une redevance de **727 €**. (n°21-492 du 6 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola le 16 octobre 2021 pour un anniversaire moyennant le paiement d'une redevance de **210 €**. (n°21-496 du 6 septembre 2021)
- **RETRAIT** des décisions n°21-372 et 21-303 autorisant la mise à disposition de la salle Emile Zola - le 9 octobre pour l'organisation d'une audition et le 16 octobre pour une répétition de théâtre- à la demande des bénéficiaires. (n°21-497 et 21-498 du 7 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION**, à compter du 15 septembre 2021, d'espaces situés au sous-sol du Pavillon Baltard d'une superficie de 398,97 m² au profit de l'association CTPS ADP 94 pour la relocalisation du Centre de vaccination contre la Covid 19, moyennant le paiement par la Commune à la Régie personnalisée d'un loyer de **15 624 € TTC** et d'une provision pour charges de **1 980 € TTC / mois**. La Commune met également à disposition du matériel informatique, des boxes, du mobilier et du matériel de bureau et prend en charge la téléphonie. (n°21-502 du 9 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** des salles Emile Zola et Alfred Dreyfus au profit du Conseil Département du Val de Marne pour l'organisation de la Fête des Solidarités les 10 et 11 décembre 2021. (n°21-504 du 9 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la Salle Alfred Dreyfus au profit de l'association L'Assoce domiciliée 2 rue Eugène Galbrun à Nogent-sur-Marne pour l'organisation d'ateliers d'écriture et de jeux de société les 2 et 30 octobre puis le 13 novembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **216 €**. (n°21-519 du 13 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du hall du Stadium C. Maudry au CCAS pour l'organisation de son Conseil d'Administration le 18 octobre 2021. (n°21-524 du 14 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle polyvalente de l'école Guy Moquet au profit de l'association PEEP PRIMAIRE NOGENT pour une mise sous plis dans le cadre de l'organisation des élections de parents d'élèves. (n°21-533 du 17 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** de la salle du Lieutenant Fleutiaux au profit du Comité de la Voie sacrée nationale et de la Voie de la liberté, le 16 octobre 2021 de 12h à 14h. (n°21-535 du 20 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux au profit de d'un particulier pour l'organisation d'un anniversaire le 26 décembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **140 €**. (n°21-537 du 21 septembre 2021)
- **RÉSILIATION** du bail conclu le 29 décembre 2004 pour la location d'un pavillon de 80 m² situé

sur l'île des Loups, à la suite du congé délivré par la locataire. (n°21-538 du 21 septembre 2021)

- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux au profit de l'association L'Assoce pour l'organisation d'une exposition le 5 décembre, moyennant le paiement d'une redevance de **72 €**. (n°21-543 du 24 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux au profit de d'un particulier pour l'organisation d'un anniversaire le 21 novembre, moyennant le paiement d'une redevance de **175 €**. (n°21-549 du 27 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle arobase à la MJC Louis Lepage pour l'organisation de stages informatiques pendant les avances d'automne, moyennant le paiement d'une redevance de **160 €**. (n°21-556 du 29 septembre 2021)
- **LOCATION** du Pavillon Baltard pour une cérémonie d'accueil des nouveaux Nogentais le 14 octobre 2021, pour un montant de **10 267,20 €**. (n°21-558 du 30 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'une salle de la Maison des Associations au profit du cabinet L2J associés sis 7 rue des petits rentiers à Gagny (93220) pour l'organisation d'une assemblée générale de copropriétaires le 29 octobre, moyennant le paiement d'une redevance de **125 €**. (n°21-559 du 30 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de l'espace David DOUILLET à l'association JKC Nogent domiciliée 7 bis bd de la Marne à Nogent-sur-Marne, du 25 au 29 octobre 2021 pour l'organisation d'un stage de judo, moyennant le paiement d'une redevance de **540 €**. (n°21-560 du 30 septembre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du Stadium C. Maudry au profit de l'association Karaté Club de Nogent domiciliée 9 bis rue du Pommier au Perreux / Marne, pour l'organisation d'une compétition le 5 décembre 2021. (n°21-568 du 6 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la grande salle de danse de la Maison des Associations au profit de l'Association Yoga Harmonie domiciliée 2 rue Jean Monnet, le 28 novembre 2021, pour un stage yoga et méditation, moyennant le paiement d'une redevance de **30 €**. (n°21-569 du 7 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle C de la Maison des Associations au profit de l'Association Des Nogentais domiciliée 36 rue Carnot à Nogent, pour une réunion de rentrée le 8 novembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **24 €**. (n°21-570 du 7 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'un demi-terrain au Stade sous la Lune et du gymnase Leclerc au profit du Football Club de Nogent, pour l'organisation d'un stage du 25 au 29 octobre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **180 €**. (n°21-572 du 7 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION de la boutique éphémère du 1^{er} novembre au 5 décembre 2021, selon les modalités suivantes :**

Preneur	Produits proposés	Dates	Redevance
Mme Audrey Corompt	bijoux fantaisie et accessoires	8 - 14 novembre	300 €
Mme Cyrille Hocine	produits cosmétiques artisanaux	22 - 28 novembre	175 €
Mme Déborah Dupuis-Cholet	articles textiles	29 nov – 5 décembre	175 €
Mme Evelyne Remy	objets en textile	15 - 21 novembre	175 €
Mme Hélène Garcia-Duthilleul	bijoux, peintures...	29 nov – 5 décembre	175 €
Mme Patrizia Forlini	bijoux artisanaux	15 - 21 novembre	175 €
M. Samuel Guillonnet	linge de maison et ustensiles de cuisine	1 ^{er} – 7 novembre	300 €
M. Tidiane Sarr	articles artisanaux africains	22 - 28 novembre	175 €

(n°21-574 à 21-581 du 8 octobre 2021)

- **MISE À DISPOSITION** de la salle Emile Zola le 14 novembre 2021 au profit de l'association Estrelas Do Mar domiciliée 61 rue Paul Bert à Nogent, pour l'organisation d'un mini festival et d'un repas, moyennant le paiement d'une redevance de **132 €**. (n°21-584 du 8 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux** du parvis du Carré des Coignard au profit du Rotary Club de Nogent / Le Perreux pour l'organisation de sa Foire aux Livres Solidaire, le 18 décembre 2021. (n°21-596 du 11 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** d'une salle de la Maison des Associations au profit de l'**association Réveil de Nogent Gymnastique** pour l'organisation de son assemblée générale le 13 décembre, moyennant le paiement d'une redevance de **18 €**. (n°21-599 du 13 octobre 2021)
- **RENOUVELLEMENT** de la convention passée avec l'association Visemploi pour la **mise à disposition à titre gratuit** d'une salle de réunion et d'un bureau situés 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent pour une durée d'un an à compter du 21 octobre 2021. (n°21-602 du 13 octobre 2021)
- **PRÊT à titre gracieux** d'une statue de nymphe installée dans la grotte de Bacchus au Parc Watteau, à la Fondation des Artistes dans le cadre de l'organisation de l'exposition temporaire « *panique au dancing* » par le collectif « les gens d'Uterpan ». (n°21-607 du 14 octobre 2021)
- **LOCATION** du Pavillon Baltard auprès de la régie personnalisée pour l'organisation du Salon des Métiers d'Art et de l'Artisanat au prix de **24 210 €**. (n°21-609 du 14 octobre 2021)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle du Lieutenant Fleutiaux pour une réception de fiançailles le 12 décembre 2021, moyennant le paiement d'une redevance de **245 €**. (n°21-613 du 15 octobre 2021)
- **RETRAIT** à la demande du bénéficiaire de la décision n°21-464 du 19 août 2021 mettant à la disposition de l'association Acalade la salle C de la Maison des Associations pour un stage de théâtre. (n°21-619 du 18 octobre 2021)
- **LOCATION** au titre de l'année scolaire 2021-2022 du gymnase du lycée Louis Armand, les lundis de 20h à 22h30, les mardis, jeudis de 18h à 22h30, les vendredis de 20h30 à 22h30 et les samedis de 13h à 18h, au tarif de **16 € / heure**. (n°21-620 du 18 octobre 2021)

RÉGIES

- **MODIFICATION** de la régie créée en 2010 auprès du service des Sports pour l'encaissement des participations aux stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires, afin d'élargir la liste des moyens de paiement.
(n°21-586 du 8 octobre 2021)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** à titre gratuit d'un microtracteur acquis en 1989 et affecté au service Espaces verts, auprès de la Casse Autos Raphaël Fallone à Champigny-sur-Marne. (n°21-508 du 10 septembre 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** à l'Eco Point de 31 chaises affectées à la Maison des Associations acquises en 2002 et 2015. (n°21-512 du 10 septembre 2021)
- **MISE AU REBUT** d'un lave-vaisselle de marque Bosch acquis en 2015 et affecté au Relais Petite Enfance, à l'Eco Point. (n°21-583 du 8 octobre 2021)
- **MISE EN DÉCHARGE** d'un sèche-linge de marque Miele acquis en 2014 et affecté à la crèche Arc en Ciel à l'Eco Point. (n°21-603 du 13 octobre 2021)

Annulation de la décision 21-515 du 13 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H07




Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent-sur-Marne

1^{er} Vice-Président du Territoire ParisEstMarne&Bois